



FRANCK MONTAUGÉ

SÉNATEUR DU GERS

Mercredi 14 novembre 2018

Communiqué de presse

Travailleurs saisonniers agricoles: le Sénat vote le maintien du dispositif d'exonération des cotisations patronales

Dans le cadre de la discussion du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) 2019, le Sénat a très largement voté le maintien du dispositif d'exonération des cotisations patronales des travailleurs saisonniers agricoles. Pour les filières viticoles, arboricoles et maraîchères du Gers, l'enjeu de compétitivité est majeur dans un contexte de concurrence forte. Il affecte le revenu agricole et dans certains cas, des éleveurs gersois exclus des primes à l'herbe des zones défavorisées qui peuvent subir la double peine s'ils en sont privés. Le sénateur Franck Montaugé a voté le maintien du dispositif d'exonération actuel et il souhaite sa pérennisation. Le texte ainsi amendé sera probablement de nouveau discuté en deuxième lecture à l'Assemblée nationale.

Sénat: 15, rue de Vaugirard, 75291 - Paris Cedex 06 - Tél.: 01.42.34.20.00.
Circonscription: 1, place de la Libération, 32000 - Auch - Tél.: 05.62.61.21.88.
Email: franck.montauge@gmail.com

Toute l'actualité du sénateur Montaugé sur le site www.franckmontauge.fr